

DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS : LA FACTURATION VIA CHORUS PRO

En résumé

La facturation dématérialisée n'est plus une option. L'ordonnance 2014-697 du 26/06/2014 a défini un calendrier d'obligation de dématérialisation des factures à destination de l'Etat dans le double objectif de transformation numérique de l'Etat et d'un processus plus large de simplification administrative des procédures :

01/01/2018 : entreprises de plus de 250 salariés.

01/01/2019 : entreprises de 10 à 250 salariés

01/01/2020 : entreprises de moins de 10 salariés

A partir de Janvier 2020, toutes les entreprises travaillant avec l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs établissements publics devront émettre des factures dématérialisées. Formez-vous pour exploiter aux mieux les impacts de cette obligation.

Cette formation en dématérialisation des factures marchés publics vise notamment à maîtriser la plateforme Chorus Pro et à savoir gérer de façon efficace vos factures électroniques. Vous saurez également vous conformer aux dernières obligations légales en la matière. Axée sur la pratique, cette session vous permettra d'optimiser votre processus de facturation via la dématérialisation des factures Chorus. Notez que l'acquisition de compétences en facturation Chorus vous permettra de prendre une part active à la transformation numérique de la commande publique.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formations dématérialisation des marchés publics : les fondamentaux](#)
- [Formation dématérialisation des marchés publics : répondre avec le DUME](#)

Objectifs

Comprendre l'évolution de la commande publique
Connaître les fonctionnalités principales de Chorus Pro
Utiliser le portail et suivre l'évolution de sa facture

Programme

Contexte de la transformation numérique de la commande publique
Rappel des règles depuis 2016
Les entités concernées
Les enjeux et calendrier
La facturation électronique

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

705 € NET

Pour qui ?

Comptables, assistants et toute personne chargée de la facturation des clients publics avec un faible volume (moins de 50 factures mensuelles). Les modalités EDI et API ne seront pas traitées.

Prérequis

Avoir à facturer des marchés publics ou être prochainement amené à le faire.

Avoir accès à la plateforme Chorus Pro/ avoir un profil est un plus pour pouvoir s'entraîner.

Code RNCP / RS

NA

Référence

MLGP-0000-CAP-01

Les différents modes d'échanges

Les types de factures concernées

Connaître les obligations du donneur d'ordre

Accéder à Chorus Pro

Présentation de la solution

Prise en main de la plateforme

Création d'un compte

Gestion et suivi des factures

Mise en situation

Travail individuel sur le portail Chorus pro des participants y ayant accès



Méthodes pédagogiques

- Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.
- Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
- Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises
- Support de formation remis aux participants.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.